

The English version follows.

Fonds pour la promotion de l'édition de livres en libre accès de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada

Programme pilote de deux ans visant à accélérer la publication de livres savants en libre accès (2026-2027)

Programme pilote

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) a lancé un programme pilote de deux ans visant à augmenter le nombre de livres savants en libre accès publiés par les presses canadiennes. Élaboré par le Comité sur l'avancement de la recherche de l'ABRC en collaboration avec la direction de l'Association des presses universitaires canadiennes (APUC), ce programme permet aux bibliothèques de soutenir directement le financement aux presses participantes afin de faciliter la publication en libre accès de certains nouveaux titres.

Les bibliothèques membres de l'ABRC ont été invitées à contribuer au *Fonds pour la promotion de l'édition de livres en libre accès de l'ABRC*, dont la valeur sera mise à la disposition des presses membres de l'APUC afin de compenser les coûts liés à la publication de titres en libre accès. Dix-neuf bibliothèques membres de l'ABRC ont rejoint le projet pilote de deux ans, chacune contribuant à hauteur de 4 000 dollars par an, ce qui représente un fonds de 76 000 dollars pour la première année, et un montant similaire prévu pour la deuxième année.

L'ABRC a décidé que toutes les presses membres de l'APUC soumettant un titre admissible recevront une subvention. Cette approche a été choisie afin de garantir que le financement profite au plus grand nombre possible de presses, indépendamment de leur taille ou de leurs ressources. Elle permet également à chaque presse, et non aux bibliothèques, de décider en toute flexibilité à quel titre et à quel genre attribuer le financement.

Sélection

Des subventions de 4 000 dollars sont disponibles pour soutenir la publication en libre accès de nouveaux titres publiés par l'une des 17 [presses membres de l'ACUP](#). Au cours de la période de demande de la première année, chaque presse peut soumettre jusqu'à deux titres éligibles à l'aide du formulaire de demande. Chaque presse qui soumet une demande recevra une subvention de 4 000 dollars, qui sera appliquée au premier titre.

Les fonds restants seront ensuite attribués sous forme de subventions de 4 000 \$ pour le deuxième titre indiqué sur le formulaire de demande. Si le nombre de deuxièmes titres dépasse les fonds disponibles, l'ABRC déterminera les titres à soutenir. La sélection visera à maximiser la diversité parmi les titres financés, en tenant compte de la taille de la presse, de la région géographique et de la langue de publication. L'ABRC maintient un objectif annuel d'environ 20 % de titres financés en français.

S'il reste des fonds après la distribution aux deuxièmes titres, ils seront reportés à la deuxième année du projet pilote. Si le modèle de décaissement de la première année est jugé concluant, le même processus sera appliqué au cours de la deuxième année.

L'ABRC a adopté ce modèle de distribution des fonds à la suite de discussions avec le conseil d'administration de l'ABRC, le comité pour l'avancement de la recherche, les directions de bibliothèques universitaires et la direction de l'APUC, dans le but de simplifier et de rationaliser autant que possible le processus de demande pour les presses. Les bourses seront gérées par le bureau de l'ABRC, et toutes les décisions concernant l'admissibilité et les titres à soutenir seront prises conjointement par le directeur général de l'ABRC, la direction de bibliothèque responsable du projet et la présidente du comité pour l'avancement de la recherche, avec le soutien du personnel de l'ABRC.

Admissibilité

Toutes les presses membres de l'APUC sont encouragées à faire une demande pour un prix de l'ABRC. Le programme de l'ABRC n'est lié ni au Subvention du livre savant (PAES), ni à aucun autre programme de financement. Les titres sont éligibles à un prix de l'ABRC qu'ils aient ou non fait l'objet d'une demande de subvention au PAES ou bénéficié d'un financement de celle-ci.

Titres admissibles :

- Livres savants sous contrat avec une presse membre de l'APUC ;
- N'ayant jamais été publiés auparavant ;
- Ayant fait l'objet d'une évaluation par les pairs et ayant été approuvés par le comité de rédaction de la presse ou son équivalent ;
- Ont été rédigés par un auteur affilié à une université canadienne ou qui est citoyen canadien ou résident permanent, ou, dans le cas de plusieurs auteurs ou éditeurs, dont au moins un correspond à ce profil ;
- Sont publiés en anglais ou en français, l'objectif étant qu'environ 20 % des titres financés soient en français ;
- N'ont pas reçu de subvention PAES libre accès supplémentaire.

NB : Les revues spécialisées et les manuels scolaires ne sont pas admissibles dans le cadre du programme pilote.

Les presses sont tenues de :

- Rendre immédiatement disponible une version électronique en libre accès dès la publication ;
- Publier la version en libre accès sur leur site web et/ou sur une plateforme qu'elles utilisent régulièrement, par exemple Manifold, JSTOR, etc. ;
- Inclure le logo du programme des Fonds pour la promotion de l'édition de livres en libre accès de l'ABRC, fourni par l'ABRC, et la mention suivante : « **Cet ouvrage a été publié en libre accès avec l'aide du Fonds pour la promotion de l'édition de livres en libre accès de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada.** » ;
- Attribuer un identifiant DOI au livre électronique et, dans le cas de recueils ou d'ouvrages collectifs, attribuer des identifiants DOI au niveau des chapitres ;
- Partager, sur demande, les données relatives à la publication, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts de production, les informations sur les ventes et les statistiques d'utilisation telles que le nombre de consultations.

Demandes

Les demandes d'inscription au programme 2026 (année 1) seront acceptées entre le **1er et le 30 avril 2026**. Les presses membres de l'APUC intéressées sont invitées à remplir le [formulaire de demande](#) et à le soumettre à Elizabeth Kalbfleisch, agente principale de programme à l'ABRC, à elizabeth.kalbfleisch@carl-abrc.ca.

Canadian Association of Research Libraries Fund for Advancing Open Access Book Publishing

Two-year pilot program to accelerate the publication of scholarly books in open access (2026 – 2027)

Pilot Program

The Canadian Association of Research Libraries (CARL) has launched a two-year pilot program aimed at growing the number of open access scholarly books published by Canadian presses. Developed by the CARL Advancing Research Committee in collaboration with the Association of Canadian University Presses (ACUP) leadership, the program enables libraries to directly support participating presses to facilitate the open access release of select new titles.

CARL member libraries were invited to contribute to the *CARL Fund for Advancing Open Access Book Publishing*, the value of which will be available to ACUP member presses to offset the costs of releasing titles in open access. Nineteen CARL libraries have joined the two-year pilot, each contributing \$4,000 annually, resulting in a Year 1 fund amounting to \$76,000, with the same amount expected for Year 2.

CARL has determined that every ACUP member press submitting an eligible title will receive an award. This approach was chosen to ensure that funding reaches as many presses as possible, regardless of their size or resources. It also gives each press—not the libraries—the flexibility to decide which title and genre to apply the funding toward.

Selection

Awards of \$4,000 are available to support the open access publication of new titles published by any of the 17 [ACUP member presses](#). During the Year 1 application period, each press may submit up to two eligible titles on the application form. Every press that applies will receive one \$4,000 award, which will be applied to the first title.

Any remaining funds will then be allocated as \$4,000 awards for the second title on the application form. If the number of second titles exceeds the available funds, CARL will determine which titles to support. Selection will aim to maximize diversity among funded titles, taking into account press size, geographic region, and language of publication. CARL maintains an annual target of approximately 20% of funded titles in French.

If funds remain after distribution to second titles, they will be carried forward to Year 2 of the pilot. If the Year 1 disbursement model is determined to be a success, the same process will be carried out in Year 2.

CARL has adopted this model of distributing funds following conversations with the CARL Board, the Advancing Research Committee, individual University Librarians, and ACUP leadership, with a view to making the application process as simple and streamlined as possible for the presses. The awards will be administered through the CARL office, and any decisions regarding eligibility and which titles to support will be taken collaboratively by the CARL Executive Director, the CARL director leading the project, and the ARC chair with CARL staff support.

Eligibility

All ACUP member presses are encouraged to apply for a CARL Award. The CARL program is not tied to the Scholarly Book Awards (SBA), nor any other funding program. Titles are eligible for a CARL award regardless of any application to, or funding from, the SBA Publication Grant.

Eligible titles:

- Are scholarly books under contract with an ACUP member press;
- Have not been previously published;
- Have undergone peer review and been approved by the press's editorial board or equivalent;
- Have been written by an author affiliated with a Canadian university or who is a Canadian citizen or Permanent Resident, or in the case of multiple authors or editors, at least one of whom fits this profile;
- Are published in English or French, with a target of approximately 20% of funded titles to be in French;
- Have not been awarded a supplemental SBA Open Access (OA) Grant.

NB: Trade publications and textbooks are ineligible as part of the pilot program.

Presses are required to:

- Make an open access electronic version immediately available upon publication;
- Publish the open access version on their website and/or on a platform that they use on a regular basis, e.g. Manifold, JSTOR, etc.;
- Include the CARL Fund for Advancing Open Access Book Publishing program badge, supplied by CARL, and the following textual acknowledgement: **“This book was published in open access with assistance from the Canadian Association of Research Libraries Fund for Advancing Open Access Book Publishing”**;
- Assign a DOI to the electronic book, and in the case of collections or edited works, DOIs assigned at the chapter level;
- Share, on request, data on the publication, including but not limited to production costs, sales, and statistics on the number of times the work has been viewed.

Application

Applications to the 2026 (Year 1) program will be accepted between **April 1 and April 30, 2026**. Interested ACUP member presses are invited to complete the [application form](#) and submit it to Elizabeth Kalbfleisch, CARL Senior Program Officer, at elizabeth.kalbfleisch@carl-abrc.ca.